

7, 4 MILLIONS DE DECLARATIONS SUR INTERNET EN 2007 POURQUOI PAS VOUS EN 2008 ?

INTERNET, LA FAÇON LA PLUS SIMPLE DE DECLARER SES REVENUS
www.impots.gouv.fr

↪ QUELS SONT LES AVANTAGES A DECLARER PAR INTERNET ?

C'EST PLUS SIMPLE

- Votre déclaration est aussi préremplie de vos principaux revenus comme la déclaration sur papier (traitements et salaires, pensions de retraite, allocations de préretraite...)
- Votre déclaration est adaptée à votre situation : vous ne sélectionnez que les rubriques qui vous concernent. Elles seules sont alors affichées à l'écran.
- Vous êtes guidé et assisté au cours de votre déclaration
- Vous connaissez immédiatement le montant de votre impôt
- Vous n'avez aucun justificatif à envoyer (justificatifs de versements de dons, d'emploi de salarié à domicile...). Vous devez cependant les conserver. Ils pourront vous être demandés par votre centre des impôts.

C'EST PLUS RAPIDE

- Vous n'avez pas à vous déplacer
- Vous n'avez pas de courrier à envoyer

C'EST PLUS SOUPLE

- Vous avez plus de temps pour déclarer :
 - jusqu'au 11 juin pour la zone B et la Corse
 - jusqu'au 17 juin pour la zone A
 - jusqu'au 24 juin pour la zone C et DOM

(au lieu du 30 mai 2008 à minuit pour la déclaration sur papier).

Chacune de ces trois dates correspond à l'une des zones de regroupement des académies (A,B,C), qui servent à déterminer le calendrier des vacances scolaires.

- Vous pouvez corriger votre déclaration à tout moment

C'EST PLUS SUR

- Une fois votre télédéclaration terminée, vous recevez un accusé de réception vous confirmant qu'elle a bien été reçue par l'administration fiscale.
- La confidentialité de vos données est assurée par le certificat électronique

C'EST UNE REDUCTION DE 20 EUROS

- si c'est votre première déclaration par internet (la réduction de 20 € pour l'ensemble des déclarants en ligne avait été votée par le législateur pour une durée de trois ans : revenus de 2004, 2005 et 2006)
- et si vous choisissez un moyen moderne de paiement (paiement en ligne, mensualisation, prélèvement à l'échéance).

🔗 COMMENT DECLARER PAR INTERNET ?

C'EST VOTRE PREMIERE DECLARATION SUR INTERNET...

- Rendez-vous sur le site www.impots.gouv.fr et laissez-vous guider dès la page d'accueil. Vous aurez simplement besoin de votre n° de télédéclarant et de votre n° fiscal (imprimés sur la déclaration sur papier que vous avez reçue) et du montant de votre revenu fiscal de référence (indiqué sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu).
- Sur la base de ces renseignements, vous serez abonné gratuitement au service de la télédéclaration et vous obtiendrez votre certificat électronique. Vous pourrez alors télédéclarer en toute tranquillité.

VOUS AVEZ DEJA DECLARE SUR INTERNET...

Votre certificat électronique est valable trois ans.

- En principe, vous utilisez le même certificat que l'année précédente. Vous pouvez donc directement télédéclarer.
- Si votre certificat est expiré, ou si vous avez changé d'ordinateur sans sauvegarder votre ancien certificat, vous en demandez un nouveau, comme lors de votre première télédéclaration.

...VOUS DISPOSEZ DESORMAIS DE VOTRE CERTIFICAT ELECTRONIQUE

Une fois abonné, vous accédez à votre déclaration préremplie, vérifiez les données indiquées, les corrigez le cas échéant en remplaçant directement le montant affiché par le montant exact et complétez des autres revenus perçus et des charges déductibles ou ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt.

A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ BENEFICIER

- D'une aide en ligne
- D'une assistance à distance (par téléphone, par courriel ou chat. 7j / 7, de 8 h à 24 h).

➤ **A QUEL MOMENT DECLARER PAR INTERNET ?**

➤ En 2007, le trafic a été fluide tout au long de la période de déclaration. Il est cependant recommandé, afin d'éviter les pics de connexion, de ne pas attendre la période proche des dates limites de dépôt sur papier ou en ligne.

➤ Néanmoins tout est prévu en cas d'affluence. Un système d'information permet aux usagers de connaître **en temps réel** l'affluence sur le site. A l'image d'un indicateur de trafic routier, il prend la forme de feux tricolores :

- vert : le trafic est fluide ;
- orange : le trafic connaît une forte affluence et il est possible que l'utilisateur ne puisse pas s'abonner ou déclarer ses revenus immédiatement. Si tel est le cas, un rendez-vous en ligne lui est proposé au jour et créneau horaire de son choix sur une plage de 10 jours ;
- rouge : le trafic connaît une très forte affluence et aucun rendez-vous en ligne ne peut plus être délivré. Il est recommandé à l'utilisateur de se connecter ultérieurement en consultant le meilleur moment pour s'abonner et déclarer ses revenus.